

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - 2023

A. LE COMITÉ

Le comité de l'exercice 2022-2023 est composé de : Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG pour la co-présidence, Maëlle KOLLY, trésorière, Pierre-Yves BOSSHARD, Claire DECHAMBOUX, Diego ESTEBAN, Céline MOREAU, Raphaël ROUX, Anuka SCHUBERT et Anna SERGUEEVA.

Engagé en 2021, Jonathan BAUD continue d'assumer le secrétariat à un taux de 10%.

Depuis juin 2022, Milena MADER représente l'AJP au sein du comité des JDS.

Le comité s'est réuni une fois par mois dans les locaux de l'Etude PETER & MOREAU.

B. LES MEMBRES

Au 31 décembre 2022, l'association comptait 158 membres, dont 8 nouvelles et nouveaux membres en 2022.

C. VIE DE L'ASSOCIATION

Droit de manifester

Cette année encore, le comité de l'AJP s'est engagé pour la défense de la liberté de réunion (art. 11 CEDH) et plus particulièrement, contre l'application abusive de la Loi cantonale sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu F 3 10).

Dans ce cadre, Raphaël ROUX a siégé cette année encore au comité de la CGDM. Il y représente le point de vue des juristes et fait le lien entre l'AJP et les autres composantes de la CGDM.



Durant cette année, la CGDM a créé une campagne pour passer du régime d'autorisation préalable à la simple annonce des manifestations sur le domaine public. Des organisations membres de la CGDM ont effectué des actes de désobéissance civile en refusant de déposer formellement des demandes d'autorisation. L'AJP a apporté ses éclairages aux autorisés via des prises de position publiques sur le fait que de tels comportements n'étaient pas sanctionnables en raison du fait qu'ils étaient couverts par la liberté d'association.

L'AJP a également co-organisé une conférence sur liberté de réunion et d'association, en collaboration avec la CGDM et le syndicat des étudiant.e.x.s de l'Université, la CUAÉ. Ont été invité à s'exprimer : Clément NYALETSOSSI VOULE rapporteur spécial de l'ONU, Clémence DEMAY, docteure en droit, Olivier PETER, avocat et Alicia GIRAUDEL experte en droits humains d'Amnesty International. La soirée a rencontré un vif succès avec une participation d'environ 50 personnes.

Plus globalement, le comité de l'AJP joue un rôle clef au sein de la CGDM pour faire remonter les cas répertoriés dans les rapports d'observations bisannuels que l'association publie sur le droit de manifester à Genève.

La problématique des restrictions abusives au droit de manifester étant d'envergure nationale, les JDS ont formé, en 2021, un groupe de travail spécifique sur la question. Le comité de l'AJP a suivi le travail de celui-ci tout au long de l'année.

Réforme de la juridiction des prud'hommes

A la suite de changements de pratiques du Tribunal des Prud'hommes, une rencontre avec la Présidente du TPH a eu lieu en 2021 avec les co-présidentes Emma LIDEN et Valerie DEBERNARDI.

Clémence JUNG a mis à disposition un commentaire critique des changements annoncés au regard du CPC.

Valerie DEBERNARDI, Céline MOREAU et Clémence JUNG ont démarré un groupe de travail ouvert aux membres de l'AJP afin de faire le suivi de ces changements et d'éventuels dysfonctionnements.

Le groupe s'est réuni une fois en 2022 avec la participation du membre AJP Michael KAESER.



Rencontre avec l'OCIRT

Valerie DEBERNARDI a participé à des réunions organisées par des associations souhaitant agir sur la problématique du mobbing. Les associations réunies à présent sont l'association des lanceurs d'alerte (DEW) et l'association pour les droits des chômeurs (ADC).

Dans ce cadre, l'AJP a adressé un courrier à l'OCIRT, pour connaître les statistiques en matière de plaintes pour mobbing.

À la suite de ce courrier, une rencontre a eu lieu entre Valerie DEBERNARDI et l'OCIRT, en janvier 2023. Lors de cette rencontre, elle a notamment eu l'occasion de rappeler l'engagement de l'AJP et sa disponibilité à travailler sur la thématique, pour mieux traiter les cas de harcèlement moral. L'OCIRT aussi a eu l'occasion de présenter le dispositif récemment mis en place de consultation interdisciplinaire en santé du travail (CIST).

Des réunions du groupe de travail sur le mobbing se sont suivies et le projet d'organiser une journée ou demi-journée d'études ouverte à plusieurs acteurs actifs dans la défense des travailleurs.ses a été mis en avant.

Rencontre d'une délégation du Comité des magistrats tunisiens

Pierre-Yves BOSSHARD a rencontré courant octobre 2022 une délégation du comité des magistrats tunisiens venus exposer à Genève, auprès du Conseil des droits de l'homme, la situation dans leur pays à la suite de la dérive autocratique de l'actuel Président.

Participation de l'AJP au comité de la NAC

Raphaël JAKOB avait été élu comme représentant de l'AJP à la NAC – Nouvelle association du Courrier. Il avait remplacé Jean-Bernard WAEBER en 2020. Raphaël JAKOB a démissionné de la NAC en 2022 et le comité de l'AJP a décidé de ne pas renouveler l'exercice. Cette décision a été prise en l'absence de volontaire pour cette représentation et à la suite d'une discussion avec Raphaël JAKOB.

Grève et pétitions de détenus

Cette année, un premier collectif de détenus de la Brenaz s'est mis en grève dans un atelier de la prison. En pleine canicule, les détenus souffraient des cadences de travail, des exigences de productivité et de l'absence de possibilité d'ouvrir les fenêtres malgré la présence de machines chauffantes dans ledit atelier.



Cette grève a été sanctionnée par des mises à l'isolement des détenus. L'affaire s'est médiatisée et un collectif d'avocat.e.s (dont Raphaël ROUX et Sophie BOBILLIER) a travaillé avec l'association Parlons Prison afin de proposer une aide juridique à ces détenus.

En février 2023, une nouvelle pétition de détenus a vu le jour, toujours concernant la Brenaz, dénonçant cette fois, les longues fermetures d'ateliers et le non-remplacement des maîtres d'ateliers. Ces fermetures engendrent des coupures par moitié des pécules que reçoivent les détenus.

La Tribune de Genève a fait un sujet complet sur le sujet et a interviewé l'AJP à cet effet.

Parlons Prison a publié sur son blog la lettre ouverte des détenus de la Brenaz de l'été dénonçant de façon détaillée les conditions de travail dans certains ateliers.

En mars 2023, le journal du SSP a relayé également dans un article très complet l'ensemble des revendications des conditions de travail de ces détenus.

Plainte au Conseil suisse de la presse

Le 23 novembre 2022, Clémence JUNG a déposé au nom de l'AJP une plainte contre l'entreprise de médias « TAMEDIA » au Conseil suisse de la presse.

Le 13 septembre 2022, le site web de la Tribune de Genève titrait un article appelé « Le Coup de la russe, un véritable cauchemar pour les hommes ». Cet article reprenait les propos d'un homme suisse accusé de violences conjugales par sa désormais ex-femme russe. Les propos de ce dernier, qui accusait la victime de diffamation ont été entièrement repris par la journaliste, tout en s'en servant pour proférer des contre-vérités au sujet des violences domestiques lorsque les victimes sont des personnes non-suisse.

La procédure est toujours en cours de traitement.

Informés, les JDS ont décidé de rémunérer le travail effectué par le versement de la somme de 1'000 CHF à l'AJP.

SCOPALE

Camille MAULINI a continué à représenter l'AJP au Comité de l'association Scopale (Séparation et construction parentale autour de l'enfant). L'association a lancé en 2022-2023 ses 3 prestations, à savoir des consultations interdisciplinaires pour l'ex-couple conduites par un binôme médiateur.trice et thérapeute de famille, des cours pour parents séparé.es et un programme de formation pour les professionnel.es, à savoir la 1ère journée coorganisée avec le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législative (CETEL) et la Section



de Psychologie de l'Université de Genève le 16 février 2023. Les prestations sont disponibles et les avocat.es peuvent y adresser des parents, par prise de contact en direct (info@scopale.ch) ou par le formulaire de contact sur le site internet (www.scopale.ch).

Projet de loi sur la médiation

L'AJP, à travers Camille MAULINI, a soutenu le travail du Pouvoir judiciaire qui a abouti à l'adoption de la loi sur la médiation et qui amènera à l'ouverture du bureau de la médiation au sein du Pouvoir judiciaire au début de l'année 2024. Pour plus d'informations : <https://justice.ge.ch/fr/actualites/adoption-de-la-loi-sur-la-mediation>

Lutte contre la traite des êtres humains

Claire DECHAMBOUX a participé pour l'AJP à une réunion de réseau avec le CSP, la Brigade de répression de la traite et d'autres avocat.e.s défendant les victimes qui s'est tenue en décembre 2022.

Le CSP souhaite pérenniser ce réseau afin de pouvoir offrir une meilleure défense aux victimes. Il s'agirait notamment de se transmettre les informations et décisions pertinentes, de réfléchir à une prise en charge juridique précoce des victimes lorsqu'elles sont identifiées, de collaborer avec la Brigade, etc.

L'AJP a exprimé son souhait de participer à ce réseau.

Réforme du droit pénal en matière sexuelle

Durant cette année, Clara SCHNEUWLY et Camille MAULINI ont continué, en tant que représentantes de l'AJP, leur collaboration avec les JDS, Amnesty international et des parlementaires fédérales autour de la réforme du droit pénal en matière sexuelle.

La position soutenue était la défense de la solution du « seul un oui est un oui ».

L'an dernier, le Conseil des Etats avait voté pour la solution du « non, c'est non » alors que le Conseil National s'était prononcé en faveur de la variante dite « seul un oui est un oui ».

Afin de sortir de l'affrontement qui opposait les deux chambres, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a proposé une nouvelle alternative, soit une formulation axée sur le refus (la personne victime doit formuler son désaccord) tout en y ajoutant explicitement l'état dit de sidération afin de couvrir les situations où une victime serait incapable de réagir.



Clara SCHNEUWLY et Camille MAULINI ont rappelé dans le cadre de ces rencontres que ce compromis représente un énorme pas en avant en comparaison de la loi actuellement en vigueur, cependant elle reste une solution insatisfaisante, dans la mesure où la définition proposée ne couvrira pas tous les actes de violences sexuelles non consentis et qu'elle ne renverse pas la présomption du consentement à l'acte sexuel.

Le comité de l'AJP a pris la décision d'attendre la communication des travaux de la commission avant de prendre position publiquement sur ce compromis.

Collectif genevois de la Grève féministe

Clémence JUNG et Valérie DEBERNARDI ont participé aux assises genevoises du Collectif de la grève féministe en septembre 2022.

Une collaboration avec le Collectif en vue de la grève du 14 juin 2023 a été décidée ainsi que la mise en place d'une conférence et formation publique sur les droits de grève en Suisse. Cette conférence s'est tenue à la MIA le 28 mars 2023. Aurélie VALLETTA et Clémence JUNG ont été les intervenantes de l'AJP et Valérie BUCHS est intervenue pour le syndicat SIT. A cette occasion, l'AJP et le Collectif ont mis à jour le Guide sur les droits de grève édité en 2019. Ce Guide est à disposition sur le site web de l'AJP.

D. PRISES DE POSITION

Manifestations contre la transphobie à l'UNIGE

Le 16 juin 2022, l'AJP et l'AJP-UNI ont adressé un courrier à M. le Recteur Yves FLUCKIGER en soutien aux mobilisations étudiantes du 29 avril et du 17 mai 2022. A ces deux dates, des étudiants ont manifesté contre la venue d'intervenants véhiculant des idées transphobes à l'UNIGE.

L'UNIGE envisageait de déposer une plainte pénale pour contrainte (181 CP) et violation de domicile (186 CP) contre ces étudiants.

Informée par les journaux de cette possibilité, l'AJP a contacté l'AJP-UNI pour l'élaboration d'un courrier au rectorat afin de rappeler la légitimité des actions étudiantes et la disproportion évidente d'un dépôt de plainte dans un tel contexte.

Procédure de consultation relative au projet de loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement (LPLME)



Le 15 août 2022, Clémence JUNG et Anna SERGUEEVA ont répondu pour l'AJP à la procédure de consultation relative au projet de loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement (LPLME). La prise de position a été publiée sur le site internet de l'AJP.

Fermeture de la prison de Favra

Le 10 avril 2023, L'Observatoire citoyen des morts dans les prisons suisses (La Prison Tue) et l'AJP ont publié un communiqué de presse demandant la fermeture immédiate de l'établissement pénitentiaire de Favra en réaction à un décès survenu le 8 avril 2023.

Sans connaître précisément les circonstances concrètes entourant ce décès, le communiqué de presse rappelle que la CNPT avait déjà dénoncé l'inadéquation de la Favra comme lieu de détention administrative et l'état vétuste du bâtiment. De plus, les autorités genevoises privilégient l'enfermement des migrants de façon systématique en lieu et places de mesures de substitution, violant ainsi le principe de proportionnalité.

Le communiqué a été relayé dans la presse (Tribune de Genève et RTS) ainsi que celui de la Ligue suisse des droits de l'homme demandant également la fermeture immédiate de Favra. Le communiqué et relais de la presse ont été publiés sur le site internet de l'AJP et via le Facebook de l'AJP.

Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG, au nom de l'AJP, continuent plusieurs collaborations visant à mener de nouvelles actions en vue de la fermeture définitive de cet établissement.

E. CHRONIQUES DES DROITS

Pierre-Yves BOSSHARD a tenu la chronique mensuelle consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le journal Le Courrier.

F. AUTRES PUBLICATIONS DE L'AJP

L'AJP a élaboré un flyer explicatif pour mettre en valeur les activités de l'association. Ce flyer a été distribué lors de divers événements publics et est à disposition des membres.

G. AUTRES COLLABORATIONS



Rencontres et activités avec l'ODA

Cette année 2022, plusieurs activités ont été faites en collaboration avec l'ODA. En début d'année 2022, l'AJP et l'ODA ont adressé un courrier à l'Assistance juridique du canton de Genève, afin de demander la publication de directives internes. L'Assistance juridique a répondu en niant l'existence de telles directives.

Une rencontre entre la coprésidence de l'AJP et le Bâtonnier Miguel OURAL a eu lieu au printemps 2022.

Le 1^{er} octobre 2022, l'AJP et l'ODA ont participé ensemble à la journée portes ouvertes du Pouvoir judiciaire. Cette activité a permis des rencontres essentielles avec un public large pour parler du rôle de l'avocat. L'AJP y a défendu une vision progressiste de ce rôle. Cette position a beaucoup intéressé le public jeune (collège et ECG).

Le 7 octobre 2022, Claire DECHAMBOUX et Clémence JUNG ont participé à la soirée de l'ODA sur invitation.

Participation à StopExclusion

Le 5 avril 2023, l'association StopExclusion a tenu une assemblée générale à laquelle l'AJP a participé. StopExclusion ne fonctionnera plus comme une association ayant ses propres activités mais comme faitière de plusieurs associations fonctionnant comme une plateforme dormante que ses membres peuvent actionner en cas de comité unitaire, campagne ou autre mobilisations collectives.

L'AJP a décidé d'entrer au comité nouvellement désigné.

Accès à la justice pour les sans-papiers (AJSS)

Anna SERGUEEVA représente l'AJP au sein du Groupe de travail "Quel accès à la justice (pénale) pour les personnes sans papiers".

Le 5 décembre 2022, une prise de position signée par les associations composant le groupe de travail a été publiée. Plusieurs éléments y sont mis en avant, notamment l'accès chimérique à la justice pour ces personnes, un accompagnement des victimes insuffisant. Le groupe de travail propose d'avancer sur plusieurs pistes d'amélioration incluant la dis-



sociation des questions liées au séjour de la personnes des questions pénales, l'amélioration de la protection des victimes et des témoins et l'élargissement des possibilités de régularisation.

Les éléments mis en avant représentant un socle commun sur lequel le groupe se propose de travailler.

H. AG ET RENCONTRES AVEC LES MEMBRES

Le 7 mars 2022, l'AJP a tenu son Assemblée générale annuelle afin de boucler l'activité du comité pour l'exercice 2021-2022.

Le 6 juillet 2022, un apéro d'été de l'AJP s'est tenu à la Canopée. Cet évènement a permis la participation d'une centaine de membres. Cet apéro fut un moment plein d'échanges et très convivial.

Le 19 décembre 2022, les co-présidentes et Jonathan BAUD ont rencontré les nouveaux membres AJP de l'année 2022, dans le cadre d'un apéro-dînatore au café des Savoises. Une dizaine de personnes sont venues pour ce moment d'échange et de rencontre.

I. SONDAGE SUR L'ABONNEMENT A PLAIDOYER

En novembre dernier, les JDS ont lancé une consultation sur l'avenir du magazine Plaidoyer.

Depuis son lancement en 2010, chaque membre d'une section des JDS comme l'AJP est automatiquement abonné à ce magazine. Le risque d'une augmentation des coûts de Plaidoyer obligent des prises de décisions à l'horizon 2023-2024.

Les résultats du sondage sont disponible sous le lien ci-dessous. <https://findmind.ch/results/1BU5RNZ1g8>

J. ARCHIVES DE L'AJP AUX ARCHIVES CONTESTATAIRES

Au printemps 2022, le comité de l'AJP a réuni et déposé des archives de l'AJP datant de plus de 40 ans à nos jours. Les Archives contestataires sont à disposition pour l'élaboration d'une brochure pour les 50 ans de l'AJP afin de mettre en valeur ce fond représentant 50 ans de luttes des juristes progressistes.

